PRÉPARER LE TERRAIN POUR L'INSTITUTION D'UN RÉGIME DE COMMERCIALISATION MIXTE

Table ronde d'orientation sur la liberté de choix en matière de commercialisation du blé et de l'orge

Hôtel Sheraton Cavalier
Saskatoon (Saskatchewan)

Le 27 juillet 2006

Rapport sommaire de MDA Management Services

PRÉPARER LE TERRAIN POUR L'INSTITUTION D'UN RÉGIME DE COMMERCIALISATION MIXTE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à donner aux céréaliculteurs de l'Ouest le choix du mode de commercialisation de leur production, tout en s'assurant que la Commission canadienne du blé demeure l'une de ces possibilités.
Le 27 juillet 2006, il a convié une table ronde afin d'explorer des solutions pour concrétiser cet engagement.

Ce forum d'un jour, animé par David Anderson, secrétaire parlementaire pour la Commission canadienne du blé, regroupait une soixantaine de participants, dont des représentants d'associations d'agriculteurs et d'autres industries, des céréaliculteurs présents à titre individuel, des universitaires, des députés et des fonctionnaires. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Chuck Strahl, a pour sa part assisté aux discussions de l'après-midi.

À la suite d'une allocution de bienvenue, M. Anderson a précisé que la réunion serait l'occasion pour les participants de proposer et de définir le moyen d'offrir aux céréaliculteurs de l'Ouest des choix de modes de commercialisation. Les observations recueillies formeront la trame de la proposition que le gouvernement soumettra à une consultation plus étoffée auprès de toutes les parties intéressées. Les objectifs de la journée ont été détaillés comme suit :

(1) échanger sur la structure organisationnelle qui garantirait un fonctionnement efficace de la Commission canadienne du blé (CCB) dans un régime de commercialisation mixte;
(2) déterminer les instruments financiers et de mise en marché qu'il faudra éventuellement procurer aux agriculteurs et à la CCB dans un régime de commercialisation mixte;
(3) échanger sur les étapes de la mise en œuvre d'un régime de commercialisation mixte qui permettra aux agriculteurs de vendre leur production directement à l'acheteur de leur choix, y compris la CCB.

Les participants ont été invités à se prononcer sur chacun de ces trois volets. La plupart avaient déjà soumis de brefs mémoires énonçant leurs points de vue, lesquels ont été distribués à toutes les personnes présentes.

Lors des présentations et des discussions qui ont suivi, la grande majorité des participants s'est prononcée en faveur d'un régime qui permet aux producteurs de blé et d'orge de l'Ouest de choisir la façon dont ils mettent leurs récoltes en marché. La plupart estiment qu'un tel changement permettrait une meilleure lecture des marchés et favoriserait l'innovation ainsi que la transformation accrue des cultures dans l'Ouest canadien. Tous s'entendent sur la nécessité d'opérer des changements qui préserveront la force concurrentielle de la CCB dans les marchés mondiaux et nationaux, ainsi que les services qu'elle offrira aux agriculteurs qui lui confieront la mise en marché de la totalité ou d'une partie de leur production. À cet égard, une association souligne qu'il ne s'agit

pas de détruire la CCB, mais de faire d'elle un outil parmi tant d'autres, que les agriculteurs choisiront volontairement pour commercialiser leurs produits, afin qu'elle ne soit plus toute la trousse d'outils à elle seule.

La partie qui suit présente les principes de base et les principaux points de vue formulés par une majorité de participants au cours de la réunion et dans les mémoires écrits.

Structure organisationnelle

La quasi-totalité des intervenants a insisté pour que la Commission canadienne du blé réorganisée fonctionne sur une base volontaire, qu'elle devienne une entité commerciale et qu'elle soit soumise aux mêmes règles que ses concurrents. Suivant certains intervenants, la structure organisationnelle actuelle pourrait être maintenue sans grand changement, alors que d'autres estiment qu'il faudrait plutôt en faire une société d'État, une société commerciale ou encore une coopérative de producteurs de nouvelle génération. À quelques exceptions, tous rejettent un modèle imposé : pour réussir, la CCB doit pouvoir définir elle-même sa structure et son plan d'activités. Beaucoup souhaitent que les agriculteurs deviennent les propriétaires ou les gestionnaires de la nouvelle CCB. Quelques-uns ont souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de responsabilité.

Aux yeux de la majorité, la Commission ne devrait pas être plus avantagée ou désavantagée que ses pairs dans le marché. Les avis étaient partagés pour ce qui est de la capacité de transformation : certains croient que la CCB devra acquérir des installations, alors que d'autres croient qu'elle devrait plutôt opter pour des alliances ou des contrats avec des exploitants de silos de collecte et de silos. Certains participants soutiennent que, dans un régime de commercialisation mixte, la CCB devra avoir la possibilité d'acheter et de vendre tous les types de céréales et d'oléagineux produits dans l'Ouest.

La CCB a beaucoup d'atouts pour tirer son épingle du jeu dans un régime mixte. Par exemple, la compétence et l'expérience de son personnel sont indéniables, et elle s'est acquise une réputation d'être un fournisseur de céréales de qualité supérieure. Selon l'assemblée, si la CCB réussit à adapter et à mettre en valeur ses bases actuelles, et si le gouvernement lui donne des orientations claires, elle a tout ce qu'il faut pour concurrencer les multinationales céréalières. L'encadré qui suit donne les points forts des échanges sur l'incidence probable de la diversification des modes de commercialisation sur la structure organisationnelle d'une CCB remaniée.

Instruments financiers et de commercialisation

Selon la plupart des participants, peu d'instruments nouveaux et de mécanismes

spéciaux, voire aucun, seront nécessaires pour combler les besoins financiers et commerciaux associés à la libéralisation du régime de commercialisation du blé et de l'orge. Les agriculteurs auront besoin d'outils de détermination des prix et de gestion du risque pour le blé, le blé dur, l'orge destinée à l'exportation et brassicole. Il leur faudra par conséquent être mieux informés et mieux armés pour gérer les risques. Toutefois, a-t-on fait remarquer, la plupart des agriculteurs de l'Ouest prennent déjà des décisions de mise en marché et gèrent les risques associés à d'autres cultures. La Bourse des marchandises de Winnipeg a déjà élaboré des contrats à terme et d'options pour le blé et le blé dur, et elle a produit une version du contrat d'orge de l'Ouest mieux adaptée à un régime mixte. La Western Barley Growers Association reçoit l'aide d'AAC pour la mise au point d'un modèle de « chambre de compensation des denrées au comptant », pour prémunir les agriculteurs contre les défauts de paiement des acheteurs. Il faudra planifier la transition dans plusieurs domaines, notamment : l'amélioration des instruments de détermination des prix pour l'orge brassicole; l'ajout de garanties pour le transport ferroviaire et le transfert des permis d'exportation – s'il y a lieu en période de transition – à un autre organisme fédéral.

POINTS CLÉS DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

- *** Fonctionnement analogue à celui d'une entité commerciale**
- *** Égalité des chances avec les autres organes de commercialisation des céréales**
- *** Lois minimales; pas de pouvoir de réglementation; non financée par le gouvernement**
- *** Liberté d'acheter et de vendre tout genre de céréales et d'oléagineux de l'Ouest**
- *** De préférence, propriété des producteurs, qui éliront un comité d'administration pour la gestion**
- *** Détermination des objectifs par la CCB quant aux marchés visés (p. ex. outremer) et à la gamme de services offerts**

Pour ce qui est des besoins en capitaux de la CCB, une poignée de participants pensent que le gouvernement devra garantir les pertes éventuelles de la CCB pendant une certaine période, transférer la valeur des garanties actuelles ou financer le démarrage d'une quelconque façon. D'autres, en assez grand nombre, estiment que la CCB pourrait contracter des emprunts pour faire face à ses obligations financières ou constituer un capital en acquérant des actions ordinaires. Aux yeux de la majorité, la transition vers un régime mixte ne devrait ni exiger ni justifier de nouvelles dépenses publiques d'envergure. Il est clair pour eux que, après la transition, la CCB ne devra plus jamais compter sur une aide gouvernementale.

Au départ, le plus important sera de revoir la gestion et la source des paiements anticipés, de même que le financement de la Western Grain Research Foundation (WGRF), du Canadian Malting Barley Technical Centre (CMBTC) et de l'Institut

international du Canada pour le grain (IICG). Dans une grande proportion, les participants souhaitent la poursuite des projets de recherche et de promotion, qui pourraient éventuellement être financés par les contributions volontaires ou non des agriculteurs, conjuguées à celles des établissements de transformation et du gouvernement. Un bon nombre de participants appuie la proposition de créer un conseil canadien du blé, qui serait chargé de représenter et de faire valoir les intérêts de tous les secteurs de l'industrie du blé de l'Ouest canadien. On a proposé de lui donner une structure analogue à celle du Conseil canadien du canola ou de l'alliance danoise de l'industrie porcine, un organisme très efficace, et de conserver certaines sections de la CCB pour la collecte de données sur les marchés, la recherche sur les produits et les marchés, ainsi que le « marquage » du blé canadien à l'étranger.

Les grands thèmes des échanges sur la pertinence de créer de nouveaux instruments de financement et de commercialisation apparaissent dans l'encadré ci-contre.

POINTS CLÉS DU FINANCEMENT, DE LA RECHERCHE ET DE LA COMMERCIALISATION

*** Détermination des outils existants ou à prévoir selon les besoins des producteurs et de la CCB en matière de gestion du risque et de détermination des prix**
*** Le cas échéant, aide limitée au démarrage à la CCB**
*** Financement de la CCB à plus long terme au moyen d'actions ordinaires, de bénéfices non répartis et d'emprunts traditionnels, et non par le gouvernement**
*** Recherche d'autres modes de paiements anticipés aux producteurs et de financement de la WGRF, du CMBTC et de l'IICG**

Étapes de la mise en œuvre

Selon les participants, la clarté, la détermination et la rapidité d'exécution seront les pierres d'angle de la mise en œuvre d'un régime mixte de commercialisation. La plupart exhortent le gouvernement à fixer des objectifs clairs et à s'établir un échéancier précis quant aux changements à opérer, le seul moyen selon eux de progresser rapidement sans s'enliser dans d'inutiles détails. De l'avis de nombreux participants, des changements importants peuvent être faits tout de suite dans le cas de l'orge, mais les producteurs de blé et d'orge devraient idéalement pouvoir choisir eux-mêmes le mode de mise en marché de leurs récoltes d'ici la campagne agricole 2007-2008. Moins nombreux sont ceux qui proposent d'instituer progressivement le régime mixte, sur une période de deux ou trois ans.

Tous s'accordent sur la nécessité que la Commission canadienne du blé participe le plus tôt possible au processus de planification. Ils appuient également la création d'un petit comité directeur ou groupe de travail constitué de représentants des agriculteurs, de

l'industrie et du gouvernement qui verra à dresser le calendrier précis des changements et à trouver des solutions aux problèmes anticipés.

Si la plupart des participants souhaitent qu'on agisse rapidement, certains soutiennent qu'il est nécessaire de consulter les producteurs avant toute chose. Le gouvernement est fortement encouragé à énoncer clairement les conséquences de la libéralisation du régime de commercialisation pour les producteurs et d'autres protagonistes de l'industrie, et à leur donner un aperçu général de la façon dont il entend passer à l'action. En diffusant un document qui explique ce qu'il propose, le gouvernement pourrait consulter les agriculteurs et les autres parties intéressées sur le meilleur moyen d'instituer un régime de commercialisation mixte, en axant la discussion sur les problèmes inévitables de la transition.

L'encadré ci-contre énonce les étapes du processus de mise en œuvre favorisé par le plus grand nombre de participants.

POINTS CLÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

*** Faire participer la CCB au processus le plus tôt possible**
*** Création d'un groupe de travail chargé de cibler les problèmes actuels et inhérents à la transition qu'il faudra régler avant d'instaurer le régime mixte de commercialisation et de soumettre des solutions aux problèmes**
*** Explication claire des conséquences de la libéralisation pour les agriculteurs et autres intervenants de l'industrie céréalière**
*** Détermination des objectifs de la libéralisation, achevée de préférence pour la campagne agricole 2007-2008.**
*** Adoption des modifications législatives dès que possible**
*** Mesures provisoires possibles :**
1) régime mixte immédiatement pour l'orge
2) ordre à la CCB de délivrer sans frais des permis d'exportation

Les résultats colligés de la table ronde d'orientation permettront de proposer un modèle de régime de commercialisation mixte, qui formera la base des discussions avec la CCB et d'autres représentants des agriculteurs et de l'industrie. L'encadré plus bas contient les principaux éléments de la proposition.

Observations finales du gouvernement et étapes suivantes

Chuck Strahl, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a tout d'abord remercié les participants pour leur précieuse contribution. Il a ensuite réitéré l'engagement électoral du gouvernement de donner aux producteurs d'orge et de blé de l'Ouest le choix de faire affaire ou non avec la CCB pour la mise en marché de leurs cultures.

« La réunion d'aujourd'hui a été l'occasion de définir et de discuter les options les plus prometteuses pour offrir une plus grande liberté de choix aux agriculteurs, garantir des rendements optimaux et maintenir la prospérité de la Commission du blé », a conclu le ministre Strahl.

Tous deux, MM. Anderson et Strahl ont souligné leur reconnaissance devant les nombreuses propositions reçues à ce jour des agriculteurs de l'Ouest canadien, des organismes intéressés et d'autres intervenants d'un régime mixte de commercialisation. « Cette réunion préliminaire a permis de recueillir de l'information qui alimentera les échanges à venir avec les céréaliculteurs de l'Ouest canadien. Nous examinerons les présentations, les avis et les observations entendus aujourd'hui afin de déterminer la meilleure marche à suivre, a déclaré M. Strahl, également ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le nouveau gouvernement du Canada élaborera également des lignes directrices qui faciliteront la transition vers un nouvel environnement commercial, tout en préservant la vigueur et la rentabilité de la Commission, pour le plus grand bénéfice des familles d'agriculteurs de l'Ouest canadien. Nous poursuivrons cet objectif avec détermination, dans la plus grande transparence. »

MODÈLE ENVISAGÉ DE RÉGIME MIXTE DE COMMERCIALISATION

Principes fondateurs d'une nouvelle CCB :

- *** Offre d'options viables et volontaires aux agriculteurs**
- *** Entité commerciale, sans avantage ni désavantage particulier**
- *** Aucun rôle de réglementation**

Structure :

- *** Détermination par la CCB des marchés visés, des services offerts et de la structure**
- *** De préférence, agriculteurs propriétaires et gestionnaires**
- *** Responsable devant les actionnaires et les membres au moyen d'un comité élu**

Financement :

- *** Soutien financier suffisant pour garantir la viabilité**
- *** Surtout par des capitaux privés plutôt que publics**

Recherche et commercialisation :

- *** Maintien ou création d'outils de gestion du risque et de détermination des prix**
- *** Maintien des mécanismes de paiements anticipés, des activités de recherche et de promotion**

Mise en œuvre :

- *** Création d'un groupe de travail**
- *** Détermination de l'échéance, de préférence d'ici la campagne agricole 2007-2008**
- *** Adoption des modifications législatives requises**
- *** Devancement des mesures au besoin**